

Département du

Calvados

Arrondissement de

Lisieux

--

N°2019-06-20-14

--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre-en-Auge, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

La convocation a été adressée le 13 juin 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacky MARIE, Maire.

Mme Véronique MAYMAUD, Mme Françoise FRANÇOIS, M. Claude LACOUR, Mme Danièle VESQUE, M. Daniel ROUGET, M. Alain MARIE, M. Jean-François MASSON, Mme Josiane HEYER, Adjointes au Maire.

M. Philippe DESFORGES, M. Gilbert TIRARD, Mme Marie-Hélène BESNIER, Mme Catherine LAISNÉ, M. François BUFFET, M. Charles DESCHAMPS, M. Emmanuel MOREL, Mme Elisabeth LACHAUME, M. Jean-Pierre HOSTE, M. Alain COEURET, M. Denis DUBOIS, M. Jacques MADELINE, Mme Christiane DORLEANS, Mme Josette MEZIERE, M. Marcel LIARD, Mme Marie-Jeanne AGIS, M. Jean-Pierre AGIS, Mme Léa VERSAVEL M. Emmanuel BRESSON, M. Hubert PITARD-BOUET, M. Michel SERVAGER, M. Francis BLOT, Mme Brigitte MAURICE, Mme Janine KONCEWIECZ, M. Jean-Luc BÉQUART, Mme Liliane DEPARIS, M. Michel VAN DER WAGEN, M. Gérard BISSON, Mme Brigitte MADELINE, M. Dominique PICOT, Mme Claire RIVIERE, M. Frédéric RUSSEAU, M. Gérard MONROTY, Mme Brigitte FERRAND, Mme Sylviane PRALUS, M. Bernard GASNIER, M. Christophe SUARD, M. Michel DAIGREMONT, M. Alain BELVEYRE, Mme Catherine LAURENT, Mme Catherine SADY, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Lisbeth CHOUET	donne pouvoir à	M. Daniel ROUGET
M. Vincent HERICHER	donne pouvoir à	M. Gilbert TIRARD
M. Claude PICQUE	donne pouvoir à	M. Emmanuel MOREL
M. Alfred GUAIS	donne pouvoir à	M. Alain MARIE
Mme Annie MOTTE	donne pouvoir à	Mme Danièle VESQUE
Mme Barbara DELAMARCHE	donne pouvoir à	Mme Françoise FRANÇOIS
M. Christian VAN DER WAGEN	donne pouvoir à	M. Denis DUBOIS
Mme Simone MARETTE	donne pouvoir à	M. Hubert PITARD-BOUET
Mme Martine GRAVELLE	donne pouvoir à	M. Jacky MARIE
Mme Annie PARÉ	donne pouvoir à	Mme Brigitte MADELINE
M. Jean-Marie PEYNARD	donne pouvoir à	M. Michel DAIGREMONT
Mme Valérie BREVAL	donne pouvoir à	M. François BUFFET

Membres en exercice : 77

Membres présents : 50

Nombre de procurations : 12

Nombre de votants : 62

M. Dominique PICOT a été nommé secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200064798-20190620-2019-06-20-14-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

OBJET : CREATION DE ZONES NON-FUMEURS AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Madame Josiane HEYER expose :

En France, chaque année, le nombre de décès liés au tabac est estimé à 78 000, dont 47 000 par cancer.

La Ligue contre le Cancer, association loi 1901 et reconnue d'utilité publique, conduit des actions dans trois domaines complémentaires : la recherche, le soutien aux malades et à leurs proches et des actions d'information, de prévention et de promotion du dépistage des cancers.

Lancé par la Ligue contre le cancer, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les Collectivités Territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac, non soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006).

Les espaces sans tabac contribuent à réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et à encourager l'arrêt du tabac ; à éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants ; à promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ; à préserver l'environnement.

La Ligue contre le cancer fournira gracieusement les panneaux visant à identifier les lieux concernés.

Après en avoir délibéré, par 61 voix POUR, aucune voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention « Espace sans tabac » avec la Ligue contre le Cancer ;
- CREE des espaces sans tabac dans les lieux extérieurs suivants :
 - o A l'entrée de l'école Aristide Bisson à SAINT-PIERRE-SUR-DIVES,
 - o A l'entrée de l'école du Pot d'Étain à SAINT-PIERRE-SUR-DIVES et du Relais d'assistantes maternelles,
 - o A l'entrée de l'école de SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE,
 - o A l'entrée de l'école Jean-Denis à AMMEVILLE/L'LOUDON,
 - o Aux abords de l'aire de jeux de SAINT-PIERRE-SUR-DIVES,
 - o Aux abords de l'aire de jeux de SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE,
 - o Aux abords du complexe sportif de SAINT-PIERRE-SUR-DIVES,
 - o Aux abords de l'ancienne école Marie-Curie, qui abrite le centre de loisirs (adolescents),
 - o Aux abords de l'école de BRETTEVILLE-SUR-DIVES qui abritera le Centre de loisirs,
 - o A l'entrée de l'école SAINTE-THERESE à SAINT-PIERRE-SUR-DIVES.
- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le 20 juin 2019



Le Maire,
Jacky MARIE.

Accusé de réception en préfecture
014-200064798-20190620-2019-06-20-14-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019